

TARIF A - GRATUITÉ

- Associations fontenaisiennes : réunions et assemblées générales SANS REPAS à la Maison des Associations Francis-Bloch (associations de moins de 80 adhérents) ou dans une salle des fêtes (associations de plus de 80 adhérents)
- Manifestations humanitaires, caritatives ou partenariat Ville (sauf commerciales)
- Réunions publiques à caractère politique ou syndical organisées par chaque union locale
- Arbres de Noël, goûters de Noël des associations fontenaisiennes
- Fêtes de Noël et fêtes d'école de fin d'année des associations de parents d'élèves des écoles fontenaisiennes
- Agents titulaires et stagiaires de la Ville, du C.C.A.S. et des services mutualisés, en activité, à raison d'une journée par an et par agent. Au-delà, les tarifs D ou E s'appliqueront (selon si l'agent est fontenaisien ou non fontenaisien)
- Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée

Tarif Horaire		Tarif E		Tarif D		Tarif C		Tarif B			
		- Particuliers non fontenaisiens, - associations et écoles non fontenaisiennes, - Administrations, collectivités territoriales, Etablissements publics et hospitaliers, - Collèges, Lycées, - CE, entreprises (sans recettes commerciales)	Fête de Noël ou Nouvel An Forfait réservation 2 jours	Particuliers fontenaisiens	Fête de Noël ou Nouvel An Forfait réservation 2 jours	Associations fontenaisiennes organisant des lotos, concours, salons, théâtres, conférences avec droits d'entrée, vide-greniers, réveillons, dîners dansants, spectacles avec droits d'entrée, autres manifestations AVEC RECETTES	Fête de Noël ou Nouvel An Forfait réservation 2 jours	- Associations fontenaisiennes : réunions et assemblées générales SANS REPAS dans une salle des fêtes (si moins de 80 adhérents) - Associations fontenaisiennes : réunions et assemblées générales AVEC REPAS, conférences sans droit d'entrée ou autres manifestations SANS RECETTES - APE ou APEL des écoles fontenaisiennes organisant des manifestations AVEC RECETTES dans le cadre de leur activité principale statutaire			
SALLES DES FÊTES											
OPS	65,00 €	500 €	750 €	300 €	450 €	200 €	300 €	100 €			
	Sono OPS	50,00 €									
ST MEDARD, CHARZAIS, JEAN JAURES	30,00 €	240 €	360 €	145 €	217 €	95 €	142 €	50 €			
CERCLE ST MEDARD	15,00 €	110 €		65 €		45 €		25 €			
SALLES DE RÉUNIONS non réservables par les particuliers											
Maison des Associations Francis-Bloch salles 0.1 et 1.1	20,00 €							30,00 €			
Maison des Associations Francis-Bloch salles 0.3, 0.4, 1.3, 1.5 bureaux	15,00 €							25,00 €			
GRISSAIS	20,00 €					60,00 €		30,00 €			
ESPACE FRANCOIS VIETE Parking	20,00 €										
ÉTATS DES LIEUX ENTRANT ET SORTANT						PÉNALITÉS DE RETARD					
		Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Pénalité de retard (au-delà de 10 minutes d'attente)		15		
OPS	sortant		8h	7h15	7h15	7h15	Pénalité : Nettoyage des salles Evacuation des déchets Utilisation abusive de la carte d'accès aux conteneurs enterrés pour le tri des déchets	Salles : St-Médard-des-Prés, Jean Jaurès, Charzais, Cercle de St-Médard	145		
	entrant	8h15	8h15	7h30	7h30	7h30					
JEAN JAURES	sortant	**	**	8h	8h	8h				Salle des OPS	250
	entrant	**	11h00	8h15	8h15	8h15					
CHARZAIS	sortant	**	**	8h30	8h30	8h30		Pénalité : perte de clés, badges de salles et badges d'accès aux conteneurs enterrés pour tri des déchets	35		
	entrant	**	11h30	8h45	8h45	8h45					
ST MEDARD	sortant	**	**	9h15	9H15	9H15	Pénalité : Matériel endommagé et ou manquant (tables, chaises, sono...)			70	
	entrant	**	9h30	9h30	9h30	9h30					
CERCLE ST MEDARD	sortant	**	**	9h45	9h45	9h45	Pénalité : Nettoyage minibus			30	
	entrant	**	10h	10h	10h	10h					